

**الطرق السيارة بالمغرب**

**Autoroutes du Maroc**

**COMMUNICATION FINANCIÈRE  
COMPTES SOCIAUX ET ÉTATS FINANCIERS**



TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

I- SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN	Exercice		Variation (A-B)	
	Exercice A	Exercice précédent B	Employes C	
			Ressources D	
Financement permanent	71 920 434 634,83	72 408 844 787,68	488 410 152,85	
Actif immobilisé	68 982 645 202,80	68 637 397 283,67	345 247 919,13	
Fonds de roulement fonctionnel	2 937 789 432,03	3 771 447 504,01	833 658 071,98	
Actif circulant	4 779 417 486,09	5 643 356 573,48	863 939 087,39	
Passif circulant	1 961 449 475,94	2 012 110 209,54	50 660 733,60	
Besoin de financement global	2 817 968 010,15	3 631 246 363,94	813 278 353,79	
Tresorerie nette (actif - passif)	119 821 421,88	140 201 140,07	20 379 718,19	

II- EMPLOIS ET RESSOURCES	Exercice		Exercice précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
<b>I- Ressources stables de l'exercice</b>				
* Autofinancement (A)	0,00	949 822 143,46	0,00	-442 855 327,35
* Capacité d'autofinancement		949 822 143,46		-442 855 327,35
* Distribution des bénéfices				
* Cessions et réductions d'immobilisations (B)		624 673,25		0,00
* Cessions d'immobilisations incorporelles				
* Cessions d'immobilisations corporelles		0,00		0,00
* Cessions d'immobilisations financières				
* Récupération sur créances immobilisées		624 673,25		
* Diminution des immobilisations en cours		0,00		0,00
* Augmentation des capitaux propres et assimilés (C)		154 000 000,00		28 333 333,33
* Augmentation du capital, apports		0,00		0,00
* Subventions d'investissement		154 000 000,00		28 333 333,33
* Augmentation des dettes de financement (D) (nettes de primes de remboursements)		180 364 472,09		2 816 586 537,66
<b>TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>		<b>2 402 064 543,64</b>		<b>2 526 481 881,59</b>
<b>II- Emplois stables de l'exercice</b>				
* Acquisitions et augmentations d'immobilisations (E)	628 649 783,85	0,00	643 361 721,96	0,00
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3 179 548,45		12 968 333,81	
* Acquisitions d'immobilisations corporelles	625 470 235,40		629 683 881,98	
* Acquisitions d'immobilisations financières	0,00		709 506,17	
* Augmentation des créances immobilisées				
* Remboursement des capitaux propres (F)				
* Remboursement des dettes de financement (G)	1 422 091 320,69		1 293 290 897,02	
* Emplois en non valeurs (H)	67 728 256,24		169 317 760,73	
<b>TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	<b>2 118 469 360,78</b>	<b>0,00</b>	<b>2 105 970 379,71</b>	<b>0,00</b>
<b>III- Variation du besoin de financement global (B.F.G.)</b>	<b>0,00</b>	<b>813 278 353,79</b>	<b>282 238 367,06</b>	<b>0,00</b>
<b>IV- Variation de la trésorerie</b>	<b>0,00</b>	<b>20 379 718,19</b>	<b>13 855 796,87</b>	<b>0,00</b>
<b>Total général</b>	<b>2 118 469 360,78</b>	<b>2 118 469 360,78</b>	<b>2 402 064 543,64</b>	<b>2 402 064 543,64</b>

ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

			Exercice	Exercice N-1
1		Ventes de marchandises (en l'état)	0,00	0,00
2	-	Achats revendus de marchandises	0,00	0,00
<b>I</b>	=	<b>MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>II</b>	+	<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)</b>	<b>3 207 116 400,08</b>	<b>2 421 367 359,43</b>
3		* Ventes de biens et services produits	3 207 116 400,08	2 421 367 359,43
4		* variation stocks de produits	0,00	0,00
5		* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	0,00	0,00
<b>III</b>	-	<b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)</b>	<b>605 542 338,38</b>	<b>733 818 131,30</b>
6		* Achats consommés de matières et fournitures	226 025 080,68	231 820 823,11
7		* Autres charges externes	379 517 257,70	501 997 308,19
<b>IV</b>	=	<b>VALEUR AJOUTEE (I+II-III)</b>	<b>2 601 574 061,70</b>	<b>1 687 549 228,13</b>
8	+	Subventions d'exploitation	0,00	0,00
9	-	Impôts et taxes	7 209 472,07	6 509 813,80
10	-	Charges de personnel	216 546 448,13	231 249 252,67
<b>V</b>	=	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)</b>	<b>2 377 818 141,50</b>	<b>1 449 790 161,66</b>
	=	<b>ou INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
11	+	Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
12	-	Autres charges d'exploitation	0,00	0,00
13	+	Reprises d'exploitation; transferts de charges	229 712 555,48	345 820 893,24
14	-	Dotations d'exploitation	1 159 843 660,69	1 029 422 643,40
<b>VI</b>	=	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)</b>	<b>1 447 687 036,29</b>	<b>766 188 411,51</b>
<b>VII</b>	+/-	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-1 438 266 203,38</b>	<b>-1 296 268 134,36</b>
<b>VIII</b>	=	<b>RESULTAT COURANT (+ ou -)</b>	<b>9 420 832,91</b>	<b>-530 079 722,85</b>
<b>IX</b>	+/-	<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>49 617 121,18</b>	<b>6 542 716,20</b>
15	-	Impôts sur les résultats	16 631 908,00	12 427 661,14
<b>X</b>	=	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)</b>	<b>42 406 046,09</b>	<b>-535 964 667,79</b>
1		Résultat net de l'exercice	42 406 046,09	-535 964 667,79
		* Bénéfice +	42 406 046,09	0,00
		* Perte -	0,00	535 964 667,79
2	+	Dotations d'exploitation (1)	1 132 781 465,51	983 833 226,59
3	+	Dotations financières (1)		197 828,75
4	+	Dotations non courantes (1)	0,00	0,00
5	-	Reprises d'exploitation (2)	224 147 668,71	341 358 394,19
6	-	Reprises financières (2)		499 563 320,70
7	-	Reprises non courantes (2) (3)	1 217 699,43	50 000 000,00
8	-	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
9	+	Valeurs nettes d'amort. des immo. Cédées	0,00	0,00
<b>I</b>		<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)</b>	<b>949 822 143,46</b>	<b>-442 855 327,35</b>
10	-	Distributions de bénéfices		
<b>II</b>		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>949 822 143,46</b>	<b>-442 855 327,35</b>

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie  
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie  
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

TABLEAU DES PROVISIONS

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges	5 035 516 063,71	593 922 909,50	0,00		224 147 668,71	197 828,75	0,00	5 405 093 475,75
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>5 035 516 063,71</b>	<b>593 922 909,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>224 147 668,71</b>	<b>197 828,75</b>	<b>0,00</b>	<b>5 405 093 475,75</b>
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	253 864 018,84	272 946,74						254 136 965,58
5. Autres Provisions pour risques et charge			0,00		0,00			
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>253 864 018,84</b>	<b>272 946,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>254 136 965,58</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>5 289 380 082,55</b>	<b>594 195 856,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>224 147 668,71</b>	<b>197 828,75</b>	<b>0,00</b>	<b>5 659 230 441,33</b>

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<b>I. Changements affectant les méthodes d'évaluation</b>		
- Adoption d'un amortissement progressif en fonction du trafic en 2016 au lieu d'un amortissement de caducité au fur et à mesure de la construction combiné au prolongement de la durée de la concession à 99 ans à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2016. - Pour prendre en considération le planning généralement décennale d'entretien des chaussées, la société constitue à partir de 2015 des provisions pour grosses réparations. En 2016, ADM a passé le rappel de provisions pour grosses réparations sur les années antérieures.	- L'amortissement progressif en fonction du trafic prévisionnel sur la nouvelle durée de la concession (99 ans) est le rythme d'amortissement qui reflète le meilleur rythme d'usure des actifs en concessions. - Etalement du coût d'entretiens des chaussées sur la durée d'utilisation.	- L'application de la durée d'amortissement progressif en fonction du trafic sur une durée de 99 ans a eu pour effet de minorer la charge d'amortissement de l'exercice 2016 vs. 2015 de 773 MMAD (323 MMAD en 2016 vs. 1096 MMAD selon l'ancienne méthode). - Le montant du rattrapage de provision au titre des exercices antérieurs à 2016 s'élève à 2 524 MMAD. Le montant de la provision au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 536 MMAD pour une reprise de provision constatée en 2020 de 339 MMAD.
- Le montant de la dotation aux provisions pour risques de change pour les dettes en devise a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de change latents	- LA composition de la dette en devise d'ADM reflète la composition du panier du dirhams 60% Euro, 40% dollars ce qui donne des impacts diversifiés sur la dette d'ADM lors de la fluctuation de ces deux devises, de ce fait la prise en compte des gains latents dans le calcul de la dotation pour provision pour risque de change donne une image fidèle de la situation financière de l'entreprise	- l'impact de cette dérogation sur le résultat de l'exercice est de - 238 083 924,35 dhs
<b>II. Changements affectant les règles de présentation</b>		

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>2 104 851 056,90</b>	<b>67 727 297,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 172 578 354,72</b>
* Frais préliminaires	129 411 680,23	0,00						129 411 680,23
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 975 439 376,67	67 727 297,82					0,00	2 043 166 674,49
* Primes de remboursement obligations								
<b>* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>84 252 168,93</b>	<b>3 179 548,45</b>						<b>87 431 717,38</b>
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	84 252 168,93	3 179 548,45					0,00	87 431 717,38
* Fonds commercial								
* Autres immobilisations incorporelles								
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROPRES</b>	<b>96 553 626,62</b>	<b>54 940 822,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>151 494 448,71</b>
* Terrains	2 575 690,00	0,00						2 575 690,00
* Constructions	43 702 076,76	0,00						43 702 076,76
* Installat. techniques, matériel et outillage	1 486 441,12	221 576,29						1 708 017,41
* Matériel de transport	0,00	0,00						0,00
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	24 229 098,19	199 908,08						24 429 006,27
* Autres immobilisations corporelles	0,00							0,00
* Immobilisations corporelles en cours	24 560 320,55	54 519 337,72						79 079 658,27
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONCESSION</b>	<b>77 891 623 783,66</b>	<b>570 530 371,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 462 154 155,39</b>
* Terrains								
* Constructions	76 668 750 029,93	59 488 502,67						76 728 238 532,60
* Installat. techniques, matériel et outillage	347 832 711,68	2 578 412,09			0,00			350 411 123,77
* Matériel de transport	24 665 570,84	0,08			0,00			24 665 570,92
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	225 565 053,01	1 369 528,16						226 934 581,17
* Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00						0,00
* Immobilisations corporelles en cours	624 810 418,20	507 093 928,73						1 131 904 346,93

Les acquisitions des constructions intègrent le montant de la réévaluation (cf. changement de méthode)

TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payés	Montants en devises	Montant vis à vis organismes publics	Montant vis à vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>38 990 069 066,58</b>	<b>37 263 869 597,26</b>	<b>1 726 199 469,32</b>	<b>0,00</b>	<b>16 803 004 697,80</b>			
- Emprunts obligataires	19 607 616 000,00	19 277 870 000,00	329 746 000,00					
- Autres dettes de financement	19 382 453 066,58	17 985 999 597,26	1 396 453 469,32		16 803 004 697,80			
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>1 960 903 048,66</b>	<b>0,00</b>	<b>1 960 903 048,66</b>	<b>49 881 135,93</b>	<b>25 999 704,69</b>	<b>160 602 705,23</b>		
- Fournisseurs et comptes rattachés	746 036 357,76		746 036 357,76	49 881 135,93	25 999 704,69	8 994 974,87		
- Clients créditeurs, avances et acomptes	639 000,40		639 000,40					
- Personnel	26 833 051,01		26 833 051,01					
- Organismes sociaux	16 348 607,90		16 348 607,90			16 348 607,90		
- Etat	134 801 299,04		134 801 299,04			134 801 299,04		
- Comptes d'associés	457 823,42		457 823,42			457 823,42		
- Autres créditeurs	85 323 512,95		85 323 512,95					
- Compte de régularisation du passif	950 463 396,18		950 463 396,18					

TABLEAU DES CREANCES

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur les organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 261 902,03</b>	<b>3 261 902,03</b>	<b>0,00</b>				<b>1 000 000,00</b>	
- Prets immobilisés	2 180,68	2 180,68						
- Autres créances financières	2 259 721,35	2 259 721,35						
- Titres de participation	1 000 000,00	1 000 000,00					1 000 000,00	
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 688 216 775,64</b>	<b>3 168 467 808,91</b>	<b>186 237 310,57</b>	<b>333 511 656,16</b>	<b>0,00</b>	<b>3 230 055 856,80</b>	<b>0,00</b>	
- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	1 989 447,37		1 989 447,37					
- Clients et comptes rattachés	429 443 870,68		95 932 214,52	333 511 656,16		13 652 714,93		
- Personnel	555 641,37		555 641,37					
- Etat	3 216 403 141,87	3 168 467 808,91	47 935 332,96			3 216 403 141,87		
- Comptes d'associés	0,00		0,00			0,00		
- Autres débiteurs	3 747 682,62		3 747 682,62					
- Comptes de régularisation actif	36 076 991,73		36 076 991,73					

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<b>I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux</b>	La société ADM a procédé au 1er janvier 2016 à la réévaluation de l'ensemble de ses actifs en concession sur la base du rapport d'un expert indépendant.	Le montant de la réévaluation s'est élevé à 22 554 900 492,81 MAD. L'incidence sur le résultat de l'amortissement de l'écart de réévaluation en 2021 s'est élevé à 82 MMAD.
<b>II. Dérogations aux méthodes d'évaluation</b>	Au 31 décembre 2019, la Société Nationale des Autoroutes du Maroc, et afin de présenter une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'entreprise, a dérogé, tels que préconisés par le CGNC, aux principes et méthodes d'évaluation relatifs à l'évaluation des dettes libellés en monnaies étrangères. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour risques de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de change latents	l'impact de cette dérogation sur le résultat de l'exercice est de -238 083 924,35 dhs
<b>III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</b>	NEANT	NEANT
Les biens mis en concession sont présentés à l'actif du bilan dans une rubrique intitulée "Immobilisations corporelles en concession"	Situation spécifique d'ADM Amélioration de l'information financière	Aucun incidence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats



ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNES  
HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions	481 503,27	481 503,27
* Valeurs remises au cédantes		
* Autres engagements donnés	250 000 000,00	340 672 732,87
<b>Total (1)</b>	<b>250 481 503,27</b>	<b>341 154 236,14</b>

(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées

ENGAGEMENTS REÇUS

ENGAGEMENTS REÇUS	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions		
* Cautions Reçues sur marché en dirhams	827 540 198,63	827 540 198,63
* Cautions Reçues sur marché en USD	1 623 094,07	1 623 094,07
* Cautions Reçues sur marché en EURO	127 872 142,54	62 706 931,52
* Autres engagements reçus		
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts concessionnels contractés	16 802 663 686,78	17 923 437 381,31
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts obligataires émis	19 607 616 000,00	19 717 361 948,34
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts bancaires marocains	2 558 823 529,40	2 900 000 000,00
* Dépôts et cautionnements reçus	20 965 850,40	20 968 350,40
<b>TOTAL</b>	<b>39 947 104 501,82</b>	<b>41 453 637 904,27</b>

SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données			NEANT		
Sûretés reçues					

(1) - Gage: 1 Hypothèque; 2 Nantissement; 3 - Warrant; 4 - Autres; 5 - (à préciser)  
(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)  
(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
ADM - PARK	Service	500 000	99,60%	498 000		31/12/2021			
ADM - PROJET	Service	500 000	99,60%	498 000		31/12/2021			
<b>TOTAL</b>		<b>1 000 000</b>		<b>996 000</b>					

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021



**Aux actionnaires**  
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A  
BP 6526, Hay Riad, Rabat  
Maroc

Rapport général des commissaires aux comptes  
Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 juin 2021, nous avons effectué l'audit des états de synthèse de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) pour l'exercice clos au 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 26 802 732 650,35 MAD dont un bénéfice net de 42 406 046,09 MAD.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 28 avril 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie et à l'état des informations complémentaires (ETIC) pour l'exercice clos au 31 décembre 2021. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société conformément aux règles de déontologie et à l'état des informations complémentaires (ETIC) pour l'exercice clos au 31 décembre 2021. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

1. Litige avec la société FINETIS

ADM et FINETIS ont signé des conventions d'occupation temporaire du domaine public autoroutier, aux fins du déploiement par FINETIS d'un vaste réseau de fibre optique dans certains axes autoroutiers.

Ces conventions prévoient le paiement par FINETIS d'une redevance annuelle de 15 MAD par mètre linéaire. Cette tarification a été contestée par FINETIS comme étant excessive et contraire à l'arrêté conjoint du Ministre des Travaux Publics et du Ministre des Finances du 08/12/1997, qui fixait la redevance annuelle à 0,5 Dhs par mètre linéaire, et a décidé de suspendre le paiement des redevances d'occupation temporaire au titre des trois conventions.

Suite à cette position, ADM a saisi le tribunal Administratif de Rabat le 15 novembre 2012.

ADM a eu gain de cause, en partie, auprès du tribunal administratif de Rabat et la Cour d'Appel Administrative de Rabat. Cependant, la Cour suprême a cassé l'arrêt de cette dernière. Sur cette base, la Cour d'Appel Administrative de Rabat a rejeté le dossier et s'est prononcé en faveur de FINETIS. ADM a introduit un recours en rétractation. La Cour suprême a donné son accord.

Sur la base du fondement de l'accord entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République française sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements signés le 13 janvier 1996 et du droit international, FINETIS et ses actionnaires français ont demandé dans le cadre de l'arbitrage CIRDI.

2. Actualisation du taux d'amortissement des immobilisations en concession

La société a procédé à l'actualisation du taux d'amortissement des immobilisations en concession, déterminé sur la base d'une projection actualisée du trafic du réseau autoroutier. Cette opération a pour impacte une baisse des charges d'amortissement de l'exercice 2021 de 35 395 KMAD.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p><b>Évaluation des immobilisations corporelles en concessions.</b></p> <p>Le bilan de la société comprend des immobilisations corporelles en concession s'élevant à MMAD 67 208.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs internes, comme, par exemple, la détérioration de la performance, l'évolution de l'environnement de marché défavorable, l'évolution du trafic et des changements de législation ou de réglementation.</p> <p>La société réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en concession en cas d'identification d'un indice de perte de valeur selon les principes décrits dans le paragraphe « Evaluation des immobilisations » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires ».</p> <p>Les immobilisations incorporelles du domaine concédé impactent de manière significative les comptes de la société et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier le risque de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur recouvrable. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations incorporelles du domaine concédé constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en place par la direction pour la détermination des indices de perte de valeur et de la valeur actuelle.</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en œuvre par la direction pour analyser son appréciation sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur des immobilisations corporelles en concession. Comme indiqué au niveau du paragraphe « Evaluation des immobilisations » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires », aucun indicateur de perte de valeur impliquant une mise en œuvre d'un test de dépréciation n'a été identifié par la société au 31 décembre 2021.</li> </ul>
<p><b>Évaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure</b></p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés ont fait l'objet de provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure de MMAD 4 857 au 31 décembre 2021, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé chaque année et comptabilisées comme présenté dans le paragraphe « Provisions pour réductions et crédits » de l'ETIC « Etat des informations complémentaires ».</p> <p>Les provisions pour maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes de Groupe et font par ailleurs appel, pour les besoins de leur évaluation, au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans constitution des provisions, en examinant la cohérence des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.</li> </ul>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et résumons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous nous tenons d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurons relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Rabat, le 29 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

Horwath Maroc Audit  
HORWATH MAROC AUDIT  
11, Rue Al Barcha, Hay Riad  
Rabat, Maroc  
Tél : 0537 71 46.76  
Fax : 0537 71 46.76

BDO Maroc  
B.D.O. Audit  
119, Bd Abdelmoumen  
Bureau n° 38, Casablanca 20360

Monsieur Adil BENBRAHIM  
Associé

Monsieur Zakaria FAHIM  
Associé

BILAN ACTIF

	31-déc.-21	31-déc.-20
( en KMAD)		
<b>Actif non courant</b>		
Immobilisations corporelles et incorporelles	139 607	92 194
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	68 455 592	68 249 997
Participations dans les entreprises associées	0	0
Autres actifs financiers non courants	2 295	2 920
Impôts différés actifs	992 491	992 491
Instruments dérivés	0	0
Autres actifs non courants	2 488 133	2 914 000
<b>Total actif non courant</b>	<b>72 078 118</b>	<b>72 251 602</b>
<b>Actif courant</b>		
Autres actifs financiers	1 383 807	1 669 442
Stocks	18 747	28 217
Clients et autres débiteurs	158 231	224 770
Autres actifs courants	694 579	571 585
Trésorerie et équivalents de trésorerie	334 452	340 516
<b>Total actif courant</b>	<b>2 589 815</b>	<b>2 834 529</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>74 667 933</b>	<b>75 086 131</b>

BILAN PASSIF

	31-déc.-21	31-déc.-20
( en KMAD)		
<b>Capitaux propres</b>		
Capital	-8 967 024	-7 977 794
Réserves consolidées	15 291 812	15 291 812
Ecart de réévaluation	435 584	-932 608
Résultat de l'exercice	22 476 001	22 097 039
Capitaux propres part du Groupe	22 097 039	23 073 862
Intérêts minoritaires		
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>22 476 001</b>	<b>22 097 039</b>
<b>Passif non courant</b>		
Emprunts non courants	36 672 524	38 384 730
Impôts différés	6 844 819	6 870 257
Provisions non courantes	4 485 107	3 751 951
Autres passifs non courants	320 340	167 558
<b>Total passif non courant</b>	<b>48 322 791</b>	<b>49 174 495</b>
<b>Passif courant</b>		
Fournisseurs et autres créanciers	755 419	750 894
Emprunts courants et dettes financières diverses	1 726 199	1 407 900
Dettes d'impôt sur le résultat	0	0
Provisions courantes	-9 116	280 174
Autres passifs	1 381 789	1 337 441
Découvert	14 850	38 190
<b>Total passif courant</b>	<b>3 869 141</b>	<b>3 814 598</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>74 667 933</b>	<b>75 086 131</b>

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

	31-déc.-21	31-déc.-20
( en KMAD)		
Chiffre d'affaires dont :	<b>3 777 647</b>	<b>3 027 137</b>
- chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	3 207 116	2 421 367
- chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	570 530	605 770
Achats et charges externes	-1 210 405	-1 354 631
Charges de personnel	-249 127	-225 142
Impôts et taxes	-7 251	-6 525
Dotations aux amortissements	-989 315	-854 240
Dotations aux provisions (nettes des reprises)	307 465	250 555
Autres produits et charges d'exploitation	114 028	-14 081
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 743 041</b>	<b>823 074</b>
Autres produits et charges opérationnels	51 019	6 535
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 794 060</b>	<b>829 609</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-1 513 969	-2 086 447
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-1 513 969</b>	<b>-2 086 447</b>
Autres produits et charges financiers	186 017	348 587
Quote-part du résultat des entreprises associées	0	0
Impôt sur le résultat	-30 525	-24 356
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>435 584</b>	<b>-932 608</b>
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>435 584</b>	<b>-932 608</b>
- dont part du Groupe	435 584	-932 608
- dont intérêts minoritaires		
Résultat revenant aux actionnaires de la société par action :		
- résultat de base par action (part du Groupe)	14	-30
- résultat dilué par action (part du Groupe)	14	-30

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

	31.12.2021	31.12.2020
( en KMAD)		
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>1 971 769</b>	<b>1 414 537</b>
Résultat net	435 585	-932 584
Dotations nettes aux amortissements et provisions	616 488	546 196
Gains et pertes de change latente	-159 355	477 545
Résultat sur cessions	-	-
<b>Autofinancement</b>	<b>892 718</b>	<b>91 157</b>
Charge nette d'intérêts	1 626 944	1 714 927
Variation des impôts différés	2	22
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	441 726	702 533
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)</b>	<b>2 961 389</b>	<b>2 508 640</b>
Acquisition d'immobilisations	-628 650	-638 114
Actifs et passifs financiers non courants	154 625	27 624
<b>Total des acquisitions d'actifs non courant</b>	<b>-474 025</b>	<b>-610 490</b>
Cessions d'immobilisations	-	3 827
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)</b>	<b>-474 025</b>	<b>-610 490</b>
Dividendes versés aux actionnaires	-	-
Remboursement d'emprunts	-1 422 118	-3 768 441
Emission d'emprunts	180 364	4 200 000
Somme reçues/payées à la suite d'augmentation/réduction de capital	-	-
Intérêts financiers nets versés	-1 513 970	-1 772 477
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)</b>	<b>-2 755 724</b>	<b>-1 340 918</b>
<b>Variation de trésorerie (I + II + III)</b>	<b>-268 360</b>	<b>557 232</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>1 703 409</b>	<b>1 971 769</b>

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Réserves	Résultat	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
( en KMAD)						
<b>Capitaux propres au 01/01/2020</b>	<b>15 715 629</b>	<b>7 110 894</b>	<b>247 341</b>	<b>23 073 863</b>	-	<b>23 073 863</b>
Affectation du résultat précédent		247 341	-247 341			
Frais d'augmentation de capital						
Dividendes versés aux actionnaires						
Ecart de réévaluation net		-54 216		-54 216		-54 216
Résultat net			-932 608	-932 608		-932 608
Impact PGR						
Impact TVA						
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Divers		10 000		10 000		10 000
<b>Capitaux propres au 31/12/2020</b>	<b>15 715 629</b>	<b>7 314 018</b>	<b>-932 608</b>	<b>22 097 039</b>	-	<b>22 097 039</b>
<b>Capitaux propres au 1/1/2021</b>	<b>15 715 629</b>	<b>7 314 018</b>	<b>-932 608</b>	<b>22 097 039</b>	-	<b>22 097 039</b>
Affectation du résultat précédent		-932 608	932 608			
Frais d'augmentation de capital						
Dividendes versés aux actionnaires						
Ecart de réévaluation net		-56 624		-56 624		-56 624
Résultat net			435 584	435 584		435 584
Impact PGR						
Impact TVA						
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Divers						
<b>Capitaux propres au 31/12/2021</b>	<b>15 715 629</b>	<b>6 324 787</b>	<b>435 584</b>	<b>22 475 999</b>	-	<b>22 475 999</b>



RESUME DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2021

REFERENCIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés de groupe ADM sont établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB et telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31/12/2020, modalité permise par l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et est conforme aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (AMMC) entrée en vigueur le 01/04/2012.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

NOTE 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31/12/2020 ET 31/12/2021

Société	Forme Juridique	% d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	SA	100%	Société consolidante
ADM- PARK S.A	SA	99,92%	Intégration globale
ADM- PROJET S.A	SA	99,92%	Intégration globale

NOTE 2. IFRIC12 ET CONTRAT DE CONCESSION

Le contrat de concession est traité par l'interprétation IFRIC 12 publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 25 mars 2009. Cette interprétation prévoit que dans le cas où le concessionnaire reçoit un droit de facturer une rémunération pour l'utilisation d'un actif et pour lequel il supporte, in fine, le risque d'exploitation, cet actif, représentant le droit du concessionnaire à percevoir une rémunération auprès des usagers est inscrit en immobilisation incorporelle. Ce modèle de l'actif incorporel s'applique particulièrement aux infrastructures autoroutières actuellement gérées par ADM car elle dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure.

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe correspondent pour leur quasi-totalité aux immobilisations incorporelles du domaine concédé; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'Etat à l'expiration de la concession.

La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes exploitées par le Groupe, ainsi qu'à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de chaque autoroute ou section d'autoroute susvisée, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

NOTE 3. PRINCIPALES METHODES ET REGLES COMPTABLES

3.1 BASE D'EVALUATION

Les états financiers sont présentés en milliers de dirhams (KMAD) arrondis au millier le plus proche. Les actifs et les passifs sont comptabilisés au bilan à leur coût historique, éventuellement amortis, sous réserve des cas particuliers suivants:

- Les équivalents de trésorerie, les placements financiers et les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur;
- Les provisions pour risques et charges reflètent la valeur actualisée des paiements estimés.

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit d'ADM d'exploiter le réseau d'autoroutes que lui concède l'ETAT en contrepartie de la réception des usagers du péage. Ce droit est évalué à la juste valeur des investissements nécessaires à la conception et à la construction des autoroutes ainsi qu'aux travaux complémentaires relatifs aux améliorations ultérieures.

2. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à la construction d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif. Dans le cas du Groupe, les actifs éligibles sont les immobilisations incorporelles du domaine concédé dont la construction s'étale sur une période de plus de douze mois.

3. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont valorisés à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation; les ajustements étant portés au compte de résultat.

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances à court terme, à l'exception du crédit de TVA.

En effet, historiquement et jusqu'à 2015 le crédit de TVA au niveau de la société était une situation structurelle et en augmentation continue, cela était due à :

- Le montant important de la TVA récupérable au taux de 20% généré essentiellement par les investissements inscrits dans le cadre des contrats programmes couvrant 2015 et antérieurs ;
- Un niveau de TVA collecté à 10% jusqu'à 2015 ne permettant pas d'absorber cette récupération au vue de décalage entre le niveau de l'investissement et le CA généré ainsi que par le différentiel de Taux.

Consicente de cette problématique ADM a entrepris plusieurs actions pour agir sur ses causes à savoir :

- Révision du taux de TVA sur le Chiffre d'affaires qui passe de 10 à 20% à partir de 2015
- Signature de conventions d'investissement à partir de 2018 permettant d'exonérer tous les projets d'investissements de la TVA. Ces conventions couvrent les investissements dont les réalisations s'étalent sur les 3 prochains exercices (y compris 2021) et ADM continuera à mettre en place des conventions d'exonérations des investissements futurs jusqu'à absorption totale du crédit de TVA ;

Cette politique a permis d'agir efficacement sur le crédit de TVA qui a diminué depuis fin 2016 à ce jour de plus de 1,7 milliards de dhs.

Cette tendance sera, avec application des mêmes actions, soutenue dans les exercices avenir pour une récupération totale du crédit de TVA en 2027.

Le crédit de TVA s'élève à un montant de 3 168 468 KMAD au 31 DEC 2021. Cette créance a été actualisée en fonction d'un échéancier de récupération sur 6 ans. En effet, Le BP de la société démontre une récupération totale du crédit de TVA en 2027.

4. Emprunts et dettes de financement

Les emprunts ordinaires, obligataires et les autres dettes de financement sont évalués au coût amorti au taux d'intérêt effectif, intégrant les primes d'émission et de remboursement, ainsi que les frais d'émission et les commissions de garantie.

5. Provisions pour maintien en état de l'infrastructure

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien. Elles sont constituées principalement par le montant des dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires pour éteindre l'obligation dans les 15 prochaines années et calculées sur la base d'un programme pluriannuel révisé chaque année.

La part à plus d'un an des provisions pour maintien en état de l'infrastructure sont comptabilisées en provisions non courantes pour leur montant actualisé. Le cout d'actualisation étant comptabilisé en charges financières.

6. Chiffre d'affaires

Conformément à l'IFRIC 12, le chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession couvre l'activité d'ADM au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qu'il met à disposition du concédant. Ce chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, conformément à la norme IAS 11. Le chiffre d'affaires lié à l'exploitation est comptabilisé selon la norme IAS 18.

A noter également que l'IFRS 16 et IFRIC 23 sont entrés en vigueur en 2019 mais leurs impacts sur les comptes d'ADM n'ont pas été significatifs.

7. Dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces

immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur.

La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes...).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables et autonomes. La société a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était une activité. En effet, le réseau autoroutier est géré dans le cadre d'un contrat de concession unique regroupant tous les tronçons autoroutiers et constitue par conséquent une seule UGT.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex. : évolution significative des données du trafic...) ou internes (ex. : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la société examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et juste valeur diminuée des coûts de vente.

Conformément à la norme IAS 36, les provisions pour dépréciation relatives aux autres immobilisations corporelles sont réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

« **Aucun indicateur de perte de valeur impliquant la mise en œuvre d'un test de dépréciation n'a été identifiée par la société au 31 décembre 2021.** »

3.2 COMMENTAIRE DES PRINCIPALES VARIATIONS SUR LES COMPTES

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions de dh)	31.12.2020	Augmentation	Diminution	31.12.2021
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	69 918	1	-	69 918
Amortissement des immobilisations incorporelles du domaine concédé	1 668	205	-	1 463
<b>Valeurs nettes</b>	<b>68 250</b>	<b>206</b>	<b>-</b>	<b>68 456</b>

Les immobilisations incorporelles en concession ont connu une légère augmentation durant 2021.

2. Autres Actifs non courants

(en millions de dh)	déc-20	déc-21	%
Impôts différés actifs	992	992	0%
Instruments dérivés (trading)	-	-	
Autres débiteurs non courants	2 914	2 488	-15%
<b>TOTAL</b>	<b>3 907</b>	<b>3 481</b>	<b>-11%</b>

a. Les impôts différés actifs

Au 31.12.2021, ils comprennent essentiellement l'impôt sur l'amortissement fiscalement différé.

(en milliers de dirhams)	Dec-21	Dec-2020
Amortissement fiscalement différé	992	992

b. Crédit de TVA :

Cette créance qui a été actualisée en fonction d'un échéancier de récupération est détaillée comme suit :

(en milliers de dirhams)	Au 31.12.2020
Créances TVA à fin 2008	635 077
Créances TVA de l'année 2009	964 874
Créances TVA de l'année 2010	1 007 412
Créances TVA de l'année 2011	1 022 916
Créances TVA de l'année 2012	577 449
Créances TVA de l'année 2013	342 937
Créances TVA de l'année 2014	236 113
Créances TVA de l'année 2015	106 319
Créances TVA 2016	-16 248
Créances TVA 2017	-246 900
Créances TVA 2018	-341 787
Créances TVA 2019	-420 295
Créances TVA 2020	-243 828
Créances TVA 2021	-455 569
Créance TVA à la date d'arrêt (*)	<b>3 168 468</b>
Effet actualisation	<b>-205 217</b>
Créance TVA actualisée	<b>2 963 250</b>

(en milliers de dirhams)	Brut	Effet actualisation	Montant actualisé
part < 1 an	482 751 438	-7 633 895	<b>475 117 543</b>
part > 1 an	2 685 716 371	-197 583 546	<b>2 488 132 825</b>
<b>Total</b>	<b>3 168 467 808</b>	<b>-205 217 441</b>	<b>2 963 250 368</b>

3. Autres actifs courants

(en millions de dh)	Déc-2019	Déc-2020	%
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 669,40	1 383,80	-17,10%
Autres débiteurs courants	571,6	694,6	21,50%
<b>TOTAL</b>	<b>2 241</b>	<b>2 078</b>	<b>-7%</b>

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent les excédents de trésorerie placés et valorisés à leur juste valeur à la date de clôture. Les autres débiteurs courants comprennent essentiellement les créances sur l'Etat dont la part < 1 an de la créance TVA pour 67 millions de dhs.

4. Provisions

(en millions de dh)	Au 31.12.2020	Dotations nettes des reprises	Effet Actualisation	Au 31.12.2021
Provision pour maintien en état de l'infrastructure (*)	3 946,80	350,4	-105,8	4 403,00
Provisions pour risques et charges	85,3	-12,3	-	73
<b>TOTAL</b>	<b>4 032</b>	<b>338</b>	<b>-106</b>	<b>4 476</b>

(\*) dont part > 1 an KMAD 4 412,13 MMDhs au 31.12.2021.

La provision pour maintien en l'état de l'infrastructure pour un brut au 31/12/2021 de 4 914,19 MMAD a été calculée sur la base des prévisions de dépenses de grosses réparations par tronçon mis en service et pendant les 15 prochaines années pour tous les tronçons.

Le montant actualisé de cette provision au 31/12/2021 est de 4 403,01 millions de dhs avec un impact résultat de -456 millions de dhs.

### 5. Information sur les actifs et passifs financiers

(en millions de dh)	Dec-2021	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 383	1 383	-	-
Trésorerie	334	334	-	-
<b>Sous-total actifs financiers</b>	<b>1 718</b>	<b>1 718</b>	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	38 399	1 726	8 427	28 246
Fournisseurs	755	755	-	-
Decouvert	15	15	-	-
<b>Sous-total passifs financiers</b>	<b>39 169</b>	<b>2 496</b>	<b>8 427</b>	<b>28 246</b>

### 6. Passifs éventuels

Conformément à la législation fiscale au Maroc, les déclarations de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de l'impôt sur les revenus (IR) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au titre des exercices 2018 à 2021 peuvent faire l'objet d'un contrôle fiscal.

### 7. Chiffre d'affaires

en millions de dh	déc-21	déc-20	%
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>3 777,60</b>	<b>3 027,10</b>	<b>25%</b>
<i>Dont</i>			
Chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	3 207,10	2 421,40	32%
Chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	570,5	605,8	-6%
<b>Autres produits</b>	<b>-</b>	<b>81</b>	
Intercos	-	-94,9	
<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>3 777,60</b>	<b>3 013,30</b>	<b>25%</b>

L'augmentation du C.A péage de 32 % est directement liée à la hausse du trafic sur le réseau autoroutier.

### 8. Charges d'exploitation

(en millions de dh)	déc-21	déc-20	%
Charges liées à la construction des infrastructures en concession	570,5	605,8	-6%
Energies et Fournitures	21	20,2	4%
Achat de travaux, études et prestations de services	176,5	171,5	3%
Entretien routier	280,9	421	-33%
Entretien et réparation des biens mobiliers	11,4	20,1	-43%
Divers	150,1	210,8	-29%
Intercos	-	-94,9	-100%
<b>TOTAL</b>	<b>1 210,40</b>	<b>1 354,60</b>	<b>-11%</b>

Les achats et charges externes ont connu une baisse de 11% expliquée essentiellement par la baisse des charges liées l'entretien des infrastructures en concession.

### 9. Coût de l'endettement

(en millions de dh)	DEC-2021	DEC-2020	%
Intérêts et charges financières assimilées	1 464	1 772	-17%
Variation de juste valeur des instruments financiers	19	6	216%
Effet actualisation	16	230	-93%
Autres retraitements	14	79	-82%
<b>Coût de l'endettement</b>	<b>1 514</b>	<b>2 086</b>	<b>-27%</b>

Les intérêts et charges financières comprennent les intérêts de l'exercice sur les emprunts en cours et l'amortissement en application des normes IFRS de la commission de garantie relative aux prêts empruntés. Cette commission s'analyse en IFRS comme un coût d'emprunt et rentre dans le calcul du taux d'intérêt effectif.

Le coût d'endettement affiche une baisse de 27% par rapport à l'exercice antérieur expliqué principalement d'une part par la baisse de la charge relative aux intérêts et charges financières assimilées, et d'autre part par l'effet d'actualisation.

### 10. Gestion des risques

L'activité gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques du groupe ADM. Les risques pris en charge sont de toutes natures: risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté, ainsi que sur une «politique de gestion des risques» approuvée par la direction générale.

ADM a souscrit diverses polices d'assurances et estime satisfaisant le niveau de couverture des risques potentiels significatifs.

## RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021



Horwath Maroc Audit  
Adresse : 30, Avenue Nohdi Ben Barka, Hay Riad - Rabat



BDO Maroc  
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen, Sème Etage N° 38, Casablanca 20360

#### Aux actionnaires

Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A  
BP 6526, Hay Riad, Rabat  
Maroc

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés  
Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021

#### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 juin 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés au 31 décembre 2021 de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres consolidés et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les résumés des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés KMAD 22 476 001 dont un bénéfice consolidé de KMAD 435 594. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 avril 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la situation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

#### 1. Litige avec la société FINETIS

ADM et FINETIS ont signé des conventions d'occupation temporaire du domaine public autoroutier, aux fins du déploiement par FINETIS d'un vaste réseau de fibre optique dans certains axes autoroutiers.

Ces conventions prévoient le paiement par FINETIS d'une redevance annuelle de 15 MAD par mètre linéaire. Cette tarification a été contestée par FINETIS comme étant excessive et contraire à l'arrêté conjoint du Ministre des Travaux Publics et du Ministre des Finances du 08/12/1997, qui fixe la redevance annuelle à 0,5 Dh par mètre linéaire, et a décidé de suspendre le paiement des redevances d'occupation temporaire au titre des trois conventions.

Suite à cette position, ADM a saisi le tribunal Administratif de Rabat le 15 novembre 2012.

ADM a eu gain de cause, en partie, auprès du le tribunal administratif de Rabat et la Cour d'Appel Administrative de Rabat. Cependant, la Cour suprême a cassé l'arrêt de cette dernière. Sur cette base, la Cour d'Appel Administrative de Rabat a repris le dossier et s'est prononcé en faveur de FINETIS. ADM a introduit un recours en rétractation. La Cour suprême a donné son accord.

Sur la base du fondement de l'accord entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République française sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements signés le 13 janvier 1996 et du droit international, FINETIS et ses actionnaires français ont demandé réparation dans le cadre de l'arbitrage CIRDI.

#### 2. Actualisation du taux d'amortissement des immobilisations en concession

La société a procédé à l'actualisation du taux d'amortissement des immobilisations en concession, déterminé sur la base d'une projection actualisée du trafic du réseau autoroutier. Cette opération a pour impacte une baisse des charges d'amortissement de l'exercice 2021 de 35 395 KMAD.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p><b>Evolution des immobilisations corporelles en concessions.</b></p> <p>Le bilan de la société comprend des immobilisations corporelles en concession s'élevant à MMAD 67 208.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs internes ou externes, comme, par exemple, la détérioration de la performance, l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables, l'évolution du trafic et des changements de législation ou de réglementation.</p> <p>Le groupe réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en concession en cas d'identification d'un indice de perte de valeur selon les principes décrits au point « Dépréciation et pertes de valeur » de la note 3.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Les immobilisations incorporelles du domaine concédé impactent de manière significative les comptes du groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur recouvrable. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations incorporelles du domaine concédé constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en place par la direction pour la détermination des indices de perte de valeur et la valeur recouvrable.</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser son appréciation sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur des immobilisations corporelles en concession. Comme indiqué au point 7 « Dépréciation et pertes de valeur » de l'état A1 de la note point 3.1 de l'annexe aux états financiers consolidés, aucun indicateur de perte de valeur impliquant la mise en œuvre d'un test de dépréciation n'a été identifié par la société au 31 décembre 2021.</li> </ul>
<p><b>Evolution des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure.</b></p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions, d'un montant de MMAD 4 857 au 31 décembre 2021, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé chaque année et comptabilisées comme présenté au point 5 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Les provisions pour maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel, pour les besoins de leur évaluation, au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans la constitution des provisions, en examinant la cohérence des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.</li> </ul>

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble de la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rabat, le 29 avril 2022

#### Les Commissaires aux Comptes

Horwath Maroc Audit  
HORWATH MAROC AUDIT  
Rue Al Mouassat Asspt N°6  
T. 0537 77 20 00  
Fax : 0537 77 20 01

Monsieur Adib BENBRAHIM  
Associé

BDO Maroc

B.D.O-Sarl  
119, Bd Abdelmoumen  
Sème Etage N° 38, Casablanca

Monsieur Zakaria FAHIM  
Associé



## COMMENTAIRE DU MANAGEMENT

En ligne avec sa volonté stratégique de prioriser la sécurité des clients-usagers, ADM a poursuivi en 2021 le déploiement du plan AGIR en investissant dans la modernisation des infrastructures et les nouvelles technologies.

Dans ce sens, elle a inauguré une salle de contrôle nouvelle génération au sein du nouveau Centre Info Trafic de ADM. Dotée d'équipements et de solutions technologiques de dernière génération, et connectée à l'ensemble des équipements installés sur le réseau, la salle de contrôle de trafic permet notamment la supervision du trafic du réseau autoroutier national et la coordination avec les différents intervenants sur le terrain et la production en temps réel de l'information à la portée de toutes les parties prenantes.

ADM a poursuivi également le programme de modernisation et de densification des aires de services sur les différents axes autoroutiers en inaugurant 3 nouvelles stations de service. Des installations nécessaires permettant aux clients-usagers de s'offrir un moment de détente et de récupération durant le voyage.

Concernant l'activité de construction et du développement du réseau autoroutier, ADM a procédé à la mise en service de la troisième voie sur près de 11 kilomètres de l'autoroute Casablanca-Berrechid, et sur près de 13 kilomètres de l'autoroute de contournement de Casablanca, et ce, dans le cadre du grand projet de triplement de l'autoroute Casablanca-Berrechid et de l'autoroute de contournement de Casablanca .

Par ailleurs, et toujours dans l'objectif de renforcer l'accessibilité et la proximité de Jawaz aux usagers de l'autoroute, les canaux de recharge ont été élargis à travers de nouveaux partenariats pour permettre aux abonnés Jawaz de disposer d'une panoplie de moyens de recharge physiques ou digitaux.

Le Rapport Annuel Financier, y compris l'ETIC, est consultable sur le lien suivant :

<https://www.adm.co.ma/ADM/Communication/Pages/Communications-financieres.aspx>